

150 M€ à partir d'avril 2021: Le PLFSS ne prend pas la mesure des urgences pour le secteur de l'aide à domicile

Un amendement voté par les députés dans le cadre du projet de budget 2021 de la Sécurité sociale (PLFSS) est un signal positif concernant les revendications salariales du secteur de l'aide à domicile. Il vise à augmenter de 200 M€ le montant de l'aide à domicile à domicile à partir d'avril 2021.

2021 - www.afcharente.fr/actu-adessadomicileorg/150-meu-partir-davril-2021-le-plfss-ne-prend-pas-la-mesure-des-urgences-pour

Il s'agit de l'unique mesure prise par le gouvernement pour permettre aux personnes âgées de continuer à bénéficier de services à domicile. Le budget de la santé est alloué aux établissements de soins à domicile, et non au secteur de l'aide à domicile. Les aides à domicile sont financées par les collectivités locales et les départements.

Cette proposition de loi permettra aux personnes âgées de continuer à bénéficier de services à domicile. Elle vise à augmenter de 200 M€ le montant de l'aide à domicile à domicile à partir d'avril 2021.

150 M€ à partir d'avril 2021: Le PLFSS ne prend pas la mesure des urgences pour le secteur de l'aide à domicile

25 janvier 2021

Si l'amendement voté par les députés dans le cadre du projet de budget 2021 de la Sécurité sociale (PLFSS) est un signal positif concernant les revendications salariales du...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL:<https://afcharente.fr/actu-adessadomicileorg/150-meu-partir-davril-2021-le-plfss-ne-prend-pas-la-mesure-des-urgences-pour>

Liens

[1] <https://afcharente.fr/actu-adessadomicileorg/150-meu-partir-davril-2021-le-plfss-ne-prend-pas-la-mesure-des-urgences-pour>